



Facture d'un auto-entrepreneur impayée

Par **Locelot**, le 12/09/2015 à 10:42

Bonjour à tous,

En auto-entrepreneur, j'ai réalisé un site internet pour une entreprise client en 2011. À l'époque, l'entreprise m'a payé la moitié de la facture mais ne veut pas me payer l'autre. Régulièrement, je les relance mais rien n'y fait. On m'a répondu qu'on ne voulait pas me payer car je n'ai pas fait de suivi car au bout d'un peu plus d'un an, j'ai arrêté le freelance (excuse que je ne comprends pas car aucun suivi n'a été vendu et quand je leur ai annoncé que j'arrêtais le freelance, cela faisait déjà un an que j'attendais d'être payé).

Le PROBLÈME : Faisant confiance aux gens, je n'ai pas de devis ou facture signée, cela s'est fait oralement (comme avec tous mes clients d'ailleurs).

Par contre, j'ai des courriels et des textos qui prouvent les échanges, ils ont profité de mon site pendant plusieurs années et j'ai été payé d'une première facture (où il était écrit Facture 1 / 2). J'ai même fait du SAV jusqu'en 2014 où on me demandait de leur envoyer les accès serveur (j'ai su après qu'il avait fait une refonte du site d'où leur besoin d'accès).

J'ai également envoyé différentes lettres et aujourd'hui, je viens de recevoir la mise en demeure que j'avais envoyée avec AR il y a 2 semaines (l'entreprise en voyant mon nom n'a pas dû vouloir signer et elle m'a été renvoyée).

J'ai peur que le manque de signature joue contre moi mais j'ai plusieurs preuves que le travail a été fait (et bien fait, le site était très fonctionnel, sans bogue). Est-ce que cela compte ? C'est une somme modeste mais importante pour moi (1 750 €, la moitié de 3 500 qui était le prix de toute la prestation) et c'est aussi par principe, je n'aime pas la malhonnêteté et qu'on abuse des autres.

Cela fait longtemps que cela dure et je ne sais plus quoi faire. Je ne sais même pas si je peux faire quelque chose, surtout sans signature du devis, c'est pourquoi je sollicite votre aide. Dois-je laisser tomber ou y'a-t-il un recours pour obliger l'entreprise à payer ?

Merci de m'avoir lu !

Par **serge74**, le 12/09/2015 à 13:43

ils ont payé une facture, cela montre qu'ils ont accepté un contrat. l'échange d'email montre que le travail a été fait.

donc, il y a sûrement quelque chose à faire.

un détail : sur un recommandé, il n'y a que l'adresse du destinataire, pas celle de l'expéditeur, donc il n'est pas toujours possible d'avoir une idée de l'expéditeur (le numéro de suivi du courrier permet de savoir d'où c'est parti).

Par **Clairassistance**, le **04/10/2015** à **18:22**

Bonjour,

La facture qui a été payée n'était pas du montant total ?

En ce qui concerne le recommandé, vous avez la possibilité de l'envoyer en ligne via le site de la poste et votre lettre partira donc de Paris sur le suivi et les personnes ne pourront savoir d'où c'est réellement parti.

Ensuite, je vous conseille de suivre les différentes procédures de la [facture impayée](#) et dans le cas où rien ne se passe, vous aurez déjà les preuves des démarches effectuées.